



spring alliance

Pour une Union Européenne qui place les personnes et la planète au premier plan de ses priorités

Manifeste

Si vous souhaitez contribuer à une Union Européenne qui place les personnes et la planète au centre de ses priorités, n'hésitez pas à vous joindre à nous ! Pour plus d'informations, rendez-vous sur:
www.springalliance.eu

Version: 07/08/09

www.springalliance.eu · info@springalliance.eu · T +32 (0) 2 790 88 12 · F +32 (0) 2 289 10 99
Spring Alliance, c/o European Environmental Bureau, Boulevard de Waterloo 34, Brussels B-1000 Belgium

Synthèse de nos propositions

- A. Instaurer une stratégie économique et de bonne gouvernance qui soit au service des personnes et de la planète**
 - B. Préserver et restaurer les écosystèmes**
 - C. Bâtir des sociétés équitables**
 - D. Promouvoir des emplois verts et de qualité**
 - E. Assumer la responsabilité de l'UE ans le monde**
 - F. Renforcer la démocratie**
1. Mettre en place une nouvelle stratégie économique
 2. Réviser la stratégie « Mieux légiférer »
 3. Réduire l'utilisation des ressources et la consommation d'énergie
 4. Prévenir les changements climatiques dangereux
 5. Rendre durables l'agriculture et la pêche
 6. Adopter un « plan de sauvetage de la biodiversité »
 7. Réduire les inégalités et éradiquer la pauvreté
 8. Garantir un accès universel aux services publics
 9. Combattre les discriminations et le racisme, garantir l'égalité hommes-femmes et respecter les droits des migrants
 10. Promouvoir des emplois de qualité et en améliorer l'accès pour tous
 11. Assurer une transition juste vers des emplois de qualité et aider les travailleurs à s'engager dans les secteurs d'activités émergents
 12. Réformer la gouvernance économique et financière mondiale
 13. Assurer la cohérence des politiques pour atteindre les objectifs de développement
 14. Accroître et améliorer le financement de l'aide au développement
 15. Promouvoir le dialogue avec les citoyens européens, les syndicats et la société civile
 16. Améliorer l'accès des citoyens aux décisions et améliorer les mécanismes de contrôle
 17. Renforcer le volet gouvernance des stratégies européennes

I. Introduction

L'Union Européenne se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins.

L'une des stratégies primordiales de l'UE était de favoriser la prospérité économique. Il s'agissait dans une large mesure de promouvoir plus de productivité et de consommation, ce qui devait avoir pour conséquences de renforcer la cohésion sociale, stimuler l'emploi, réduire la pauvreté et promouvoir la protection de l'environnement.

Mais la croissance économique et la compétitivité sont devenues des objectifs en tant que tels plutôt que des moyens d'atteindre un but, à l'instar de la stratégie de Lisbonne renouvelée lancée en 2005, et qui faisait une large place à la dérégulation. Bien que des progrès aient été accomplis dans certains domaines, les politiques sociale et environnementale se sont avérées incapables d'empêcher la détérioration de l'environnement et les inégalités croissantes dans nos sociétés. À cela s'ajoute actuellement une récession économique.

Les enseignements que l'on peut tirer de ces événements sont clairs: L'UE doit s'engager à modifier fondamentalement ses stratégies. C'est aujourd'hui qu'il faut influencer l'orientation stratégique de l'UE: Une nouvelle Commission et un Parlement nouvellement élu prendront leurs fonctions cette année, et les chefs d'État et de gouvernement adopteront une nouvelle stratégie pour l'UE en 2010. Nous avons une opportunité unique pour garantir que l'UE place l'économie au service des gens et de la planète plutôt que le contraire

C'est exactement pour cela qu'a été créée la Spring Alliance. Il s'agit d'une campagne conjointe lancée par quatre organisations européennes de société civile : le Bureau européen de l'environnement, la Confédération européenne des syndicats, la Plateforme sociale et Concord. Le Manifeste de la Spring Alliance est également soutenu par des organisations issues de l'ensemble de la société civile et au-delà, dont notamment les mouvements issus du Commerce Équitable, les militants anti pauvreté et santé publique, les organisations de consommateurs et des représentants du monde de la recherche.

Ce Manifeste présente 17 propositions pour une UE qui place les personnes et la planète au premier plan de ses priorités. Nous expliquons pourquoi ces recommandations doivent être adoptées et énumérons les étapes concrètes qui doivent permettre aux responsables politiques de faire de ces propositions une réalité.

2. Défis

Les cinq tendances décrites ci-après reflètent la réalité dans laquelle l'Union européenne évolue aujourd'hui.

i. Le changement climatique est une réalité, et nous assistons à une perte rapide, sans précédent et en partie irréversible de la biodiversité et des ressources naturelles

Les politiques de lutte contre le changement climatique et de protection de l'environnement menées pendant des années n'ont que peu contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'UE. Par ailleurs, elles continuent à augmenter à l'échelle mondiale. L'impact de ces émissions sur notre planète est beaucoup plus grave que ne le pensaient les scientifiques il y a dix ans, et elles ont des conséquences irréversibles pour l'humanité.

La surexploitation des ressources naturelles a entraîné un déclin de la vie animale et végétale. L'UE est largement responsable de la diminution rapide des ressources naturelles mondiales. D'autre part, l'empreinte écologique, qui mesure l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles, est dans l'Union européenne plus de deux fois supérieure à sa capacité biologique.

ii. Les inégalités Nord Sud sont croissantes, et les violations des droits fondamentaux sont encore trop nombreuses

Les politiques économiques de l'UE ont des conséquences extrêmement négatives¹ sur les moyens d'existence des communautés locales dans le monde entier. Les politiques commerciale, agricole, halieutique, relatives aux industries extractives, environnementale, migratoires ou autres, ont entravé les possibilités de développement durable de ces communautés : l'année dernière, le nombre de personnes qui souffrent de la faim a augmenté de 40 millions et s'élève désormais à près d'un milliard.²

Ces politiques ont contribué à accroître la pauvreté, les inégalités et les injustices à l'échelle mondiale et ont conduit à une catastrophe environnementale avant même la crise économique actuelle, qui par ailleurs touche plus durement les pays en développement³. L'Afrique, par exemple, va souffrir une chute de revenus estimée à 49 milliards de dollars US⁴.

Malgré les engagements pris au titre des Objectifs du Millénaire pour le développement et de la Charte des droits fondamentaux, les violations des droits humains ont considérablement augmenté. Dans l'UE, le droit ne garantit pas encore une protection contre les discriminations, notamment en matière de soins de santé. Des politiques migratoires de plus en plus restrictives et des stratégies pour l'emploi qui limitent ou ignorent les droits fondamentaux de personnes qui cherchent à se déplacer dans ou à proximité de l'UE ont été

1 Projet Cohérence de l'UE

2 Campagne « Faim zéro » et FAO.

3 Banque mondiale, mars 2009.

4 Action Aid, mars 2009.



mises en œuvre par plusieurs États membres alors qu'elles portent atteinte à la liberté individuelle. Entre-temps, chaque année, des milliers de personnes perdent la vie en cherchant à gagner l'Europe pour une vie meilleure.

iii. La primeur portée par l'UE à la compétitivité et à la dérégulation n'a pas servi le bien public

Depuis 2005, l'UE s'est employée à poursuivre la dérégulation de ses marchés, y compris du marché du travail, conformément à la stratégie de Lisbonne « croissance et emploi ». Ceci a eu pour conséquences la multiplication des emplois de piètre qualité et l'incapacité de réduire la pauvreté. La stratégie de Lisbonne, principalement axée sur la compétitivité, a également eu des résultats négatifs en matière d'environnement, en bloquant ou ralentissant l'adoption de législations, notamment sur le changement climatique.

Outre ces tendances, nous sommes aujourd'hui confrontés à une crise économique mondiale, déclenchée par cette même politique de dérégulation, qui a en outre, débouché sur des pratiques irresponsables en matière de prêt et d'emprunt ainsi que des organismes de régulation négligents. La crise actuelle a induit des hausses conséquentes du chômage et une augmentation de la dette publique.

iv. Une répartition inégale des richesses en constante augmentation menace la cohésion de nos sociétés

Dans l'UE, 79 millions de personnes, soit un enfant sur cinq vivent sous le seuil de pauvreté⁵. Paradoxalement, bon nombre de ces personnes sont employées à temps plein ou perçoivent des pensions ou des allocations, mais leurs revenus demeurent insuffisants pour les protéger de la pauvreté⁶.

Et ce, alors que la richesse des européens les plus fortunés augmente. Les inégalités se creusent⁷, entraînant une détérioration de la santé et d'importantes différences dans l'accès aux ressources et à leur utilisation entre les différentes catégories sociales et entre les pays. Ce qui met à mal le ciment social de nos sociétés.

En outre, malgré les engagements de l'UE en matière d'égalité homme femme et bien que des progrès soient accomplis, l'écart de rémunération persiste. En moyenne, dans l'UE, les hommes gagnent 17 % de plus que les femmes⁸.

v. Le fossé se creuse entre l'UE et ses citoyens

La majorité des citoyens européens n'éprouve pas le sentiment de participer véritablement aux processus décisionnels de l'UE. Par ailleurs, les responsables politiques nationaux considèrent souvent « Bruxelles » comme un pouvoir extérieur et s'en servent parfois comme d'un bouc émissaire pour les décisions impopulaires. Ceci affaiblit davantage la crédibilité de l'UE et sa capacité à aider ses citoyens à traverser les moments difficiles.

5 Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale, Commission européenne, 2009.

6 Indicateurs pour la protection sociale et l'inclusion sociale, Commission européenne, 2008.

7 « Croissance et inégalités », rapport de l'OCDE, 2008.

8 Campagne de la Commission européenne sur l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, 2009

Pourtant, les citoyens européens s'organisent de plus en plus pour mieux faire entendre leur voix, notamment par l'intermédiaire des organisations de la société civile et d'initiatives locales. L'UE doit néanmoins, encore mettre en place une stratégie qui permette une participation effective de la société civile à la prise de décision.

Ces cinq défis peuvent être relevés, et l'Europe peut montrer la voie

L'UE doit cesser d'apparaître comme faisant partie du problème et démontrer qu'elle fait partie de la solution. La crise économique à laquelle nous sommes actuellement confrontés, la plus sévère depuis 1929, nous offre l'occasion d'un changement, notamment parce que :

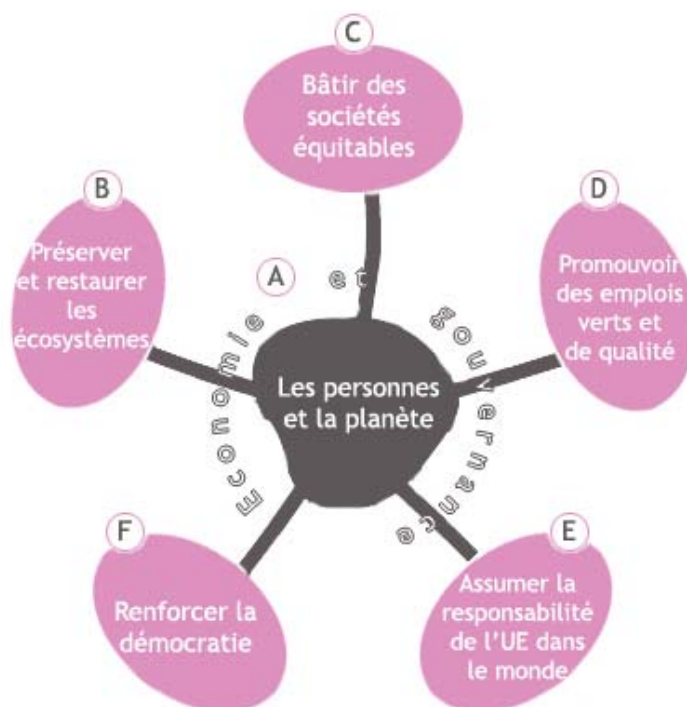
- La mise en place d'une nouvelle architecture mondiale et d'une régulation renforcée des marchés (en particulier des marchés financiers) bénéficie d'un vaste soutien ;
- Il existe une réelle conscience du besoin d'agir sans délai pour relever les défis sociaux et environnementaux ;
- Les mouvements de la société civile et les entreprises cherchent à apporter des réponses innovantes à ces questions ;
- Les vastes programmes d'investissement mis en place pour combattre la crise peuvent être conçus pour promouvoir un développement durable et équitable.

L'UE est la première économie intégrée du monde et dispose d'instruments puissants pour définir des objectifs environnementaux, réduire les inégalités et contrôler les marchés. Il ne manque que la volonté politique pour faire de l'Europe une société durable et plus équitable, avec le soutien des mouvements de la société civile.

Nos recommandations pour y parvenir sont les suivantes.

2. Nos propositions

L'Europe doit revoir ses politiques économiques actuelles et placer les personnes et la planète au centre de ses décisions politiques. L'économie ne doit plus être considérée comme une fin en soi, mais comme un moyen au service d'un objectif. Nous proposons les cinq objectifs suivants :



L'architecture que nous proposons s'articule autour d'une nouvelle stratégie économique et de gouvernance (section A) au service de cinq objectifs (sections B à F).

A. Instauration de nouvelles politiques économiques et de bonne gouvernance qui soient au service des personnes et de la planète

Les politiques européennes se sont avérées incapables d'éradiquer la pauvreté et de mettre fin au chômage. Par contre, elles ont contribué à l'effondrement des écosystèmes. Il existait déjà une crise sociale et environnementale bien avant la crise économique actuelle. Cela signifie donc, une réorientation nécessaire de la politique économique de l'EU afin de répondre à ces défis et privilégier les personnes et la planète.



I. Mettre en place une nouvelle stratégie économique

Pourquoi ?

Le modèle de croissance néolibérale et la stratégie économique fondée sur la compétitivité de l'UE n'ont pas généré suffisamment d'emplois de qualité, d'égalité, de prospérité ou de durabilité.

Comment ?

- Adopter une nouvelle stratégie économique commune, fondée sur l'article 3 (3) du Traité de Lisbonne, au service d'objectifs sociétaux et environnementaux et investir dans les personnes, l'innovation éco-efficace, la cohésion sociale et l'environnement ;
- Recourir à des indicateurs qui vont au-delà du PIB, y compris un ensemble d'indicateurs relatifs au bien-être, à l'éradication de la pauvreté, à l'égalité homme femme, à l'égalité pour tous (entre les régions et entre les riches et les pauvres), à l'énergie, à l'utilisation des ressources naturelles et aux pressions sur les écosystèmes ;
- Privilégier les investissements dans :
 - Un programme de transformation lié aux plans de relance économique, avec pour objectif la mise en œuvre de nouvelles politiques industrielles et la création d'une économie moins consommatrice de carbone, d'énergie et de ressources, créatrice d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité et de services qui contribuent au développement durable ;
 - De solides systèmes de protection sociale, des services publics renforcés et des mécanismes de redistribution novateur ;
- Réviser l'assiette des recettes publiques, notamment :
 - En s'orientant vers une harmonisation de l'imposition sur les gains en capital, y compris l'impôt sur les sociétés et autres taxes professionnelles, afin d'éviter le dumping fiscal, social et environnemental ; Pour les gains en capital, ceci implique la fixation de taux d'imposition minimaux (ex. : impôt sur les sociétés) et la mise en place de régimes fiscaux complémentaires sur les gains en capital (ex. : taxe sur la spéculation financière, les versements de dividendes excessifs, impôt sur les grandes fortunes ou régimes d'imposition à taux unique) ;
 - En réduisant d'ici à 2020 la pression fiscale sur le travail d'au moins 10% de l'assiette d'imposition et en la reportant sur l'environnement, l'utilisation des



spring alliance

ressources naturelles et le capital, en appliquant la méthode ouverte de coordination associée à une coopération renforcée. Cela aiderait à encourager une utilisation de l'énergie plus efficace, taxerait ce que nous voulons voir disparaître (utilisation abusive des ressources et pratiques polluantes) au lieu de taxer ce que nous voulons favoriser (revenus et emplois) ;

- Réorienter les principaux programmes de l'UE, notamment :
 - En suspendant ou en réorientant les financements qui sont contraires aux objectifs sociaux et environnementaux de l'UE (y compris les impacts mondiaux), ou les financements qui supposent une augmentation de l'utilisation de l'énergie et des ressources ; en révisant la régulation européenne à cet effet ;
 - En destinant principalement les Fonds structurels et le Fonds de cohésion à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ; à investir dans les infrastructures sociales locales et les systèmes énergétiques et de transport durables ;
 - En privilégiant les entreprises d'économie sociale, essentiellement motivées par les progrès sociaux ;
 - En réformant le programme de recherche et de développement afin de garantir sa contribution au progrès social et aux objectifs environnementaux.
- Réviser les politiques financières européennes, notamment :
 - En adoptant des directives qui obligent les sociétés à lier les gains liés à l'actionnariat et les aux performances économiques à long terme plutôt qu'à l'évolution de la valeur boursière à court terme ;
 - En mettant en place une autorité européenne de régulation des marchés financiers unique et une agence de notation européenne ;
 - En imposant une régulation contraignante des fonds spéculatifs et des sociétés d'investissement en capital à risque, ainsi qu'un enregistrement et une surveillance des agences de notation ;
 - En créant un organe européen de supervision et en instituant un comité de garantie des produits financiers afin d'assurer une surveillance, une supervision et une régulation efficaces des marchés financiers non régulés ;

2. Réviser la stratégie « Mieux Légiférer »

Pourquoi ?

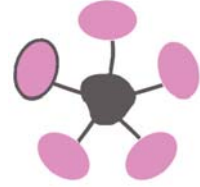
La crise économique actuelle révèle les lacunes des structures de gouvernance économiques européennes et mondiales. Une élaboration judicieuse des politiques économiques exige des responsables politiques une meilleure évaluation des conséquences économiques, sociales et environnementales potentielles de leurs actions.

Comment ?

- Réorienter l'agenda « Mieux légiférer » vers les objectifs primordiaux du développement durable ;
- Renforcer les évaluations d'impact 'développement durable' obligatoires au regard des objectifs environnementaux, sociaux, de genre et d'égalité ; Evaluer les coûts des actions tout comme des choix de ne pas agir ;
- Améliorer les méthodologies qualitatives de sorte que les impacts sociaux et environnementaux soient pleinement pris en compte (même s'ils ne peuvent être monétisés).
- Garantir que les évaluations soient préalables à la prise de décision, mais s'assurer que la décision finale, notamment en matière d'arbitrage, demeure du ressort politique ;
- Renforcer les consultations de la société civile dans le cadre des d'évaluations d'impact et renforcer la transparence des méthodologies et aux hypothèses ;
- Fournir une évaluation régulière des conséquences sociales et environnementales des politiques existantes (ex. : marché unique et libéralisation, aide publique, marchés publics). Si les incidences sont négatives, réviser les politiques en vue de renforcer leurs objectifs sociaux et environnementaux.

B. Préserver et restaurer les écosystèmes

Nous vivons au-dessus de nos moyens et consommons plus du double de la capacité biologique de l'Union européenne à se régénérer. Poursuivre comme par le passé n'est donc pas envisageable. Pour autant que l'UE s'engage à réduire radicalement sa consommation d'énergie, d'eau et de ressources en général, qu'elle mette en œuvre une politique d'utilisation des sols adéquate et qu'elle se fixe des objectifs et ajuste ses budgets en fonction de ces priorités, elle pourra se développer et créer des emplois de qualité tout en utilisant une part équitable des capacités de la planète.



3. Réduire l'utilisation des ressources et la consommation d'énergie

Pourquoi ?

Bien que l'UE ait amélioré l'efficacité énergétique et des ressources tant en matière de production que de consommation, elle n'est pas parvenue à réaliser d'économies nettes. Ceci est imputable à la croissance de la consommation et de la production, qui a entraîné un déficit écologique et un effondrement des écosystèmes.

Comment ?

- Mesurer l'utilisation totale des ressources par l'UE, y compris l'utilisation des matières premières, de l'eau et du sol, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE ;
- Fixer des objectifs européens de réduction de l'utilisation des ressources d'ici à 2011 et réduire la production européenne de déchets en établissant des objectifs de prévention d'ici à 2012;
- Fixer des objectifs européens contraignants d'ici à 2010 afin de réduire la consommation totale d'énergie primaire d'au moins 20 % au cours des dix prochaines années et s'engager à réaliser des réductions supplémentaires afin d'atteindre les objectifs de réduction de gaz à effet de serre ;
- Réduire considérablement la consommation d'énergie et d'eau des ménages, notamment :
 - En établissant d'ici à 2015 une norme minimale à l'échelle européenne pour tous les nouveaux logements à énergie passive ou à énergie active ;
 - En mettant en place un programme de rénovation du parc immobilier qui réduise rapidement et considérablement la consommation d'énergie pour le chauffage et l'air conditionné. Celui-ci devra garantir la formation professionnelle et le recyclage des constructeurs et des installateurs tout en fournissant une aide ciblée au logement des personnes pauvres et en privilégiant le modèle de villes compactes ;
 - En établissant et en surveillant l'application d'exigences européennes d'efficacité énergétique minimale des systèmes et équipements de chauffage et d'air conditionné et en élargissant la portée des politiques européennes concernées à des exigences d'efficacité de l'eau. En appliquant par ailleurs le concept de meilleure technologie disponible à ces équipements énergétiques et produits dérivés.

4. Prévenir les changements climatiques dangereux

Pourquoi ?

Le réchauffement et le changement climatiques sont des processus plus rapides et plus graves que prévus. Ils constituent une menace pour la sécurité, les richesses et le bien-être en Europe au cours des prochaines décennies. Bien que le changement climatique soit essentiellement imputable aux modes de consommation et aux pratiques industrielles des pays développés, ce sont les régions et les personnes les plus pauvres, ainsi que les générations futures, qui seront le plus durement touchées.

Comment ?

- Investir un pourcentage nettement plus élevé des budgets d'investissements nationaux, y compris les plans de relance économique et les fonds structurels, dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Renforcer les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre au sein de l'UE conformément à l'évaluation scientifique approuvée lors de la conférence préparatoire de Bali sur le climat en 2007, selon laquelle la réduction des émissions des pays industrialisés doit se situer entre 25 % et 40 % d'ici à 2020 ; l'objectif de réduction de 20 % d'ici à 2020, convenu en décembre 2008, représente un premier pas important, mais il est insuffisant et compromis par des allocations généreuses de crédits d'émission provenant des mécanismes de développement propre ;
- Fixer un objectif spécifique au secteur des transports et inclure le transport aérien et maritime dans l'accord sur le climat pour l'après-2012 ; Compléter ces objectifs par des actions intérieures européennes et garantir la durabilité des carburants ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 35 % de l'offre d'électricité à l'échelle européenne d'ici à 2020 et promouvoir la production et la consommation décentralisées d'électricité, de chauffage et d'air conditionné, notamment :
 - En supprimant les entraves au développement des énergies renouvelables, y compris des mesures d'intervention sur le marché ;
 - En mettant en œuvre une planification stratégique afin d'éviter des conséquences sociales et environnementales dommageables ;
 - En soutenant explicitement la production et l'utilisation locales des énergies renouvelables, y compris la « facturation nette » ;
 - En adoptant un cadre réglementaire et financier pour promouvoir le renforcement de la capacité des réseaux intelligents afin de favoriser les économies d'énergie et de permettre une contribution optimale des énergies renouvelables de la production décentralisée et de la production combinée de chaleur et d'électricité.
- Prévoir les fonds nécessaires pour financer les mesures de lutte contre le changement climatique dans les pays en développement, susceptibles de s'élever à un montant de 35 milliards d'euros par an d'ici à 2020, en plus des engagements au titre de l'aide publique au développement (APD) et des achats de crédit de carbone, qui compensent les émissions de l'UE.

5. Rendre durables l'agriculture et la pêche

Pourquoi ?

Les politiques agricole et de pêche menées actuellement par l'UE ne sont pas durables, comme en témoignent la perte de biodiversité, l'épuisement des stocks de poissons⁹, la dégradation des sols, les subventions disproportionnées reçues par les grandes entreprises, la réduction spectaculaire des exploitations agricoles, les pratiques de dumping social et l'exploitation des travailleurs migrants. Les subventions européennes aux exportations agricoles et à certaines importations, comme les protéines génétiquement modifiées, posent des problèmes sociaux et environnementaux et contribuent à la crise alimentaire mondiale.

Comment ?

- Adopter une réforme globale de la politique agricole commune d'ici à 2013, afin de garantir la viabilité sociale, environnementale et économique du secteur agricole, notamment :
 - En intégrant à la PAC de solides normes sociales et environnementales ;
 - En privilégiant l'agriculture biologique certifiée et en garantissant que les produits issus de l'agriculture biologique soient moins chers que les produits traditionnels ;
 - En rétribuant les exploitants et les travailleurs pour la fourniture de « biens publics intangibles », comme la cohésion sociale et l'emploi dans les zones rurales, la protection des écosystèmes et les aliments sains ;
 - En prenant des mesures concrètes de nature à réorienter vers le développement durable l'agriculture caractérisée par des pratiques industrielles basées sur les produits agrochimiques et les OGM. Ces mesures comprennent une réduction de 40 % de la consommation d'eau, une diminution de l'utilisation de combustibles fossiles, la conservation des sols, la séquestration du carbone et la restauration de la biodiversité. Ces mesures devront être soutenues par la définition de domaines d'action prioritaires relatifs à l'environnement, à l'échelle de l'exploitation, afin de compenser les pertes liées à la mise en jachère, s'agissant d'une mesure essentielle d'adaptation au changement climatique, et de réduire la fragmentation du paysage ;
 - En établissant un ordre prioritaire de l'utilisation des produits agricoles; en privilégiant la production d'aliments sains, avant la production de matières premières et d'énergie, basée sur une production régionale au sein de l'UE ;
 - En supprimant progressivement les subventions à l'exportation ;
 - En combattant la volatilité des prix pour garantir un juste revenu aux agriculteurs et soutenir l'existence des communautés rurales, en évitant de répéter les erreurs du passé qui ont mené à une surproduction et aux problèmes qui lui sont associés ;
- Protéger et rétablir les stocks de poisson et mettre un terme à la surpêche dans le cadre d'une révision de la politique commune de la pêche en 2012, notamment :

9 Livre vert sur la réforme de la PCP, Commission européenne, 2009.



spring alliance

- En établissant des limites de capture pour les espèces cibles et les espèces non ciblées, conformément aux limites biologiques et au principe de précaution ;
- En interdisant les pratiques de pêche destructrices et en garantissant aux opérateurs qui pratiquent une pêche durable sur un plan environnemental et social et un accès prioritaire aux ressources halieutiques ;
- En s'assurant que la flotte européenne ne soit pas en mesure d'excéder la capacité biologique des stocks et respecte les lieux de pêche situés en dehors de l'UE ;
- En faisant de la pêche européenne un secteur de nature essentiellement régionale, certifié, créateur d'emplois locaux et facteur de cohésion sociale ;
- En intégrant à la politique commune de la pêche de solides normes sociales et environnementales.

6. Adopter un « plan de sauvetage de la biodiversité »

Pourquoi ?

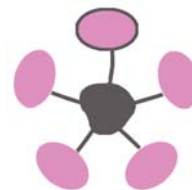
L'Europe perd sa biodiversité. La destruction des écosystèmes s'accompagne d'une perte de ressources naturelles, comme l'eau salubre et les aliments sains. Ceci réduit notre capacité d'adaptation au changement climatique et nous contraint à remplacer ces ressources naturelles par des technologies onéreuses et hasardeuses, pour autant que ces ressources puissent être remplacées. La perte des écosystèmes en tant que telle est estimée à un coût équivalent à 7 % du PIB mondial¹⁰ d'ici à 2050.

Comment ?

- Proposer une stratégie de « sauvetage de la biodiversité » d'ici à 2010, étroitement liée aux politiques de lutte contre le changement climatique, afin de restaurer les écosystèmes, notamment :
 - En définissant des objectifs nouveaux et ambitieux relatifs à la biodiversité à atteindre d'ici à 2020, en définissant des données de départ afin de mesurer les progrès accomplis et des objectifs intermédiaires ;
 - En garantissant la mise en œuvre des directives concernant la conservation des oiseaux sauvages et des habitats naturels, de la directive-cadre sur l'eau et des directives concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement et le milieu marin et l'évaluation environnementale stratégique grâce à la conception d'une « infrastructure verte » soutenue par un financement suffisant de la part de l'UE et des États membres ;
 - En adoptant une nouvelle législation sur les sols et les espèces exotiques envahissantes, y compris des contrôles phytosanitaires aux frontières de l'UE et aux voies de passage;
 - En garantissant « l'étanchéité des écosystèmes » aux politiques sectorielles, comme le transport, l'énergie, l'agriculture et l'aménagement du territoire ;
 - En mettant en place une plateforme scientifique internationale pour la biodiversité semblable au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et en invitant l'ensemble des pays à y participer.

C. Bâtir des sociétés équitables

La contradiction entre la croissance des inégalités et la croissance économique remet en question la capacité du système actuel à redistribuer les richesses équitablement et efficacement et à promouvoir la cohésion sociale et le bien-être pour tous, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. Les systèmes de protection sociale, l'accessibilité aux services publics, l'égalité homme femme, la redistribution des richesses et la lutte contre les discriminations sont autant de réponses politiques concrètes qui défendent les valeurs européennes et les droits fondamentaux.



7. Réduire les inégalités et éradiquer la pauvreté

Pourquoi ?

Si l'Europe est la région la plus riche au monde, elle compte néanmoins 79 millions de personnes, dont 20 % sont des enfants, qui vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté¹¹. Malgré l'engagement du Conseil pris en 2000 « en faveur d'une action décisive destinée à éradiquer la pauvreté », le taux de pauvreté en Europe n'a pas diminué, et les inégalités se sont creusées¹².

Comment ?

- Adopter une directive qui garantisse un revenu minimum adéquat pour tous, dans le prolongement de la mise en œuvre de la recommandation 1992 et de la recommandation relative à l'inclusion active de 2008 ;
- Se fixer des objectifs quantifiés ambitieux d'éradication de la pauvreté aux niveaux européen et national et adopter des mesures politiques efficaces, comme la réduction de la pauvreté infantile de 50 % d'ici à 2012 et mettre fin à la situation des enfants, des jeunes et des adultes sans abri d'ici à 2015, comme l'a demandé le Parlement européen en mai 2009. Inscire ces objectifs et d'autres objectifs spécifiques dans un cadre plus large d'éradication de la pauvreté ;
- Dans le cadre de la « stratégie post-Lisbonne », se fixer pour objectif explicite la réduction de l'exclusion sociale et des inégalités dans l'UE et faire de la méthode ouverte de coordination dans les domaines de la protection sociale et de l'inclusion sociale (la « MOC sociale ») un outil central de cette stratégie ;
- En coopération avec la société civile, définir et diffuser des lignes directrices à l'intention des États membres sur les moyens de renforcer la gestion de la MOC au plan national et de mieux associer les parlements nationaux et le Parlement européen ;
- Mettre au point des systèmes de surveillance des inégalités en matière de santé dans les États membres, plus particulièrement des indicateurs de mauvaise santé (y compris la santé sexuelle et reproductrice) et agir sur la base des résultats ;
- Mettre en œuvre aux plans européen et national le Pacte européen pour la santé mentale et le bien-être.

¹¹ Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale, Commission européenne, 2009.

¹² « Croissance et inégalités », rapport de l'OCDE, 2008.

8. Garantir un accès universel aux services publics

Pourquoi ?

L'accès aux services publics est un droit fondamental¹³ et un pilier du modèle social européen¹⁴. La cohésion sociale et le respect de la dignité humaine ne sont possibles que si les personnes ont accès à des services publics de qualité qui répondent à leurs besoins, notamment les services sociaux et de santé.

Ces services sont l'objet d'une demande croissante en raison du vieillissement de la population et de l'évolution des structures familiales, notamment les familles monoparentales. Ces services ne sont néanmoins pas toujours disponibles. Ils sont parfois trop onéreux ou peu adaptés à l'évolution des besoins. Les investissements dans ces services permettront par ailleurs de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

Comment ?

- Garantir que le marché intérieur et les règles de la concurrence n'aient pas d'incidences négatives sur la prestation de services publics de qualité et l'accès à ces services et que leurs spécificités soient prises en considération, notamment :
 - En révisant si nécessaire les règles du marché intérieur et de la concurrence pour garantir un accès universel aux services publics ; ceci peut être accompli par l'adoption d'une directive-cadre sur les services d'intérêt général ;
 - En appliquant l'obligation de donner un accès universel et à un prix abordable aux services dans les directives sectorielles existantes, par exemple en ajoutant une disposition relative à l'accès à une fourniture minimale d'énergie et d'eau pour les ménages ;
 - En modifiant les règles européennes relatives à la passation de marchés publics afin d'exiger des critères de qualité pour les appels d'offres publics en matière de services sociaux ;
 - En évaluant et en révisant si nécessaire la régulation sur l'aide d'Etat qui exerce une influence négative sur la fourniture de services sociaux par les acteurs non gouvernementaux et à but non lucratif ;
 - En procédant à une évaluation indépendante de l'impact de la libéralisation et de la privatisation sur les services publics, conformément à la demande du Parlement européen, en réunissant toutes les parties prenantes et notamment les utilisateurs ;
- En destinant le Fonds social européen et les Fonds européens de développement régional aux investissements dans l'enseignement, les logements sociaux, les services sociaux et de santé, notamment pour les plus défavorisés ;
- En élaborant un plan d'action européen qui indique comment les politiques macroéconomiques de l'UE peuvent renforcer le soutien aux personnes qui assument des responsabilités de garde et de soins (ex. aux enfants et aux parents

¹³ Déclaration universelle des droits de l'homme, Nations unies, 1948.

¹⁴ Livre blanc sur les services d'intérêt général, Commission européenne, 2004.



spring alliance

plus âgés) et en reconnaissant la valeur économique des services de garde et de soins fournis par des membres de la famille ;

- en réaffirmant les engagements à atteindre les objectifs de Barcelone sur la fourniture de services de garde d'enfants ;
- En répondant aux exigences du paquet énergie de l'UE et en développant des plans d'action nationaux et en réduisant la pauvreté énergétique, et en les associant aux plans d'action nationaux pour l'inclusion sociale et la protection sociale ;
- En proposant un cadre financier et législatif approprié au soutien des activités de l'économie sociale en matière de fourniture de services publics, notamment les services sociaux ;
- En garantissant l'insertion financière de tous par l'intermédiaire d'une directive assurant le droit universel à un compte bancaire et un accès effectif et équitable aux facilités de crédit pour tous ;

9. Combattre les discriminations et le racisme, garantir l'égalité hommes-femmes et respecter les droits des migrants

Pourquoi ?

L'Europe est aujourd'hui composée de personnes de diverses origines culturelles et ethniques, handicapées ou non, aux orientations sexuelles différentes, d'âges divers et de religions différentes. Alors que cette diversité est reconnue et appréciée de manière croissante, de nombreuses personnes souffrent encore de discriminations, et les inégalités de traitement entre les hommes et les femmes persistent. Cette réalité est en contradiction avec le principe fondamental d'égalité prévu par le Traité de l'UE et la Charte des droits fondamentaux.

Comment ?

- Adopter et mettre en œuvre une directive globale contre la discrimination qui garantisse une protection contre toutes les formes de discrimination, y compris les discriminations énumérées à l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;
- Privilégier la mise au point d'indicateurs pour évaluer la discrimination dont souffrent certains groupes spécifiques et les progrès accomplis au regard du respect de leurs droits ;
- Adopter un nouveau cadre d'action pour l'égalité homme femme, dans le prolongement de la feuille de route européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2006-2010), y compris des mesures de promotion de l'égalité dans la prise de décision et le combat de toute forme de violence contre les femmes
- Privilégier l'engagement politique de l'UE à défendre l'égalité homme femme à tous les niveaux, de l'élaboration des politiques à leur mise en œuvre, et soutenir cet engagement par des ressources financières et humaines adéquates ;
- Mettre en place un nouveau programme politique pluriannuel sur la justice et les affaires intérieures (Stockholm) qui se fonde sur le respect des migrants et les droits fondamentaux ;
- Mener des politiques rigoureuses de lutte contre le trafic d'êtres humains, à des fins d'exploitation sexuelle, notamment des femmes et des enfants.

D. Promouvoir des emplois verts et de qualité

Il est nécessaire d'adopter des mesures et de réaliser des investissements pour favoriser la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, tout en garantissant l'accès aux services publics, l'inclusion sociale et un meilleur environnement.



10. Promouvoir des emplois de qualité et en améliorer l'accès pour tous

Pourquoi ?

Les personnes sont confrontées à de nombreux obstacles dans la recherche d'un emploi, notamment ceux qui sont les plus éloignés du marché du travail, comme les personnes handicapées, les chômeurs de longue durée ou les sans-abris. Ces personnes risquent d'être définitivement exclues du marché du travail.

De plus en plus de personnes occupent par ailleurs des emplois de piètre qualité, qui ne garantissent pas une vie décente. Enfin, la libre circulation des travailleurs peut porter préjudice aux droits collectifs et mener au dumping social en l'absence de clauses sociales.

Comment ?

- Fixer des objectifs pour des emplois de qualité, y compris un revenu adéquat, une rémunération égale pour un travail de valeur égale, de bons systèmes de protection sociale et la lutte contre les discriminations ;
- Garantir le respect par les multinationales des Droits de l'Homme et des normes de l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales d'apprentissage tout au long de la vie et de formation professionnelle, qui tiennent compte du volontariat et de l'enseignement informel ; reconnaître et valider les compétences acquises dans le cadre de ces systèmes et mettre en place des programmes d'extension de ces services afin de garantir un accès universel à un enseignement de haute qualité et à des possibilités de formation ;
- Recourir aux fonds communautaires pour créer des emplois verts et de qualité et soutenir la mise en œuvre des stratégies intégrées d'inclusion active ;
- Élaborer et mettre en œuvre des feuilles de route pour l'inclusion active des personnes les plus éloignées du marché du travail, aux plans européen et national, articulées autour des trois piliers que sont la garantie d'un revenu minimal adéquat, l'accès à des services de qualité et à des emplois de qualité ; adopter de nouvelles lignes directrices européennes pour l'emploi qui soient relatives à l'inclusion active ;
- Intégrer la question de l'écart de rémunération homme femme dans les politiques macroéconomiques européennes, adopter un indicateur d'écart de rémunération et définir des objectifs pour favoriser l'accès des femmes à des emplois de qualité.

II. Assurer une transition juste vers des emplois de qualité et aider les travailleurs à s'engager dans les secteurs d'activités émergentes

Pourquoi ?

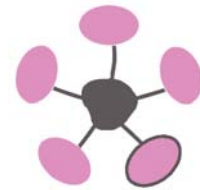
Il existe d'ores et déjà une inadéquation entre les qualifications de la main-d'œuvre actuelle et celles qui seront nécessaires à l'avenir, en raison de demandes d'ordre sociétal et environnemental et de la restructuration des secteurs du marché du travail. Il est donc nécessaire d'assurer une transition vers des emplois de qualité pour tous de manière équitable afin de garantir une issue socialement durable à l'ensemble de ces changements.

Comment ?

- Mettre en place des programmes de transition, avec les parties prenantes, pour anticiper les changements de tendances de l'emploi;
- Proposer des possibilités de formation pour développer de nouvelles industries et des services durables, ainsi que renforcer les engagements à affecter 3 % du PIB en recherche et développement, avec un tiers de ce montant provenant de sources publiques ;
- Elargir le Fonds d'ajustement à la mondialisation afin de limiter les conséquences négatives pour les travailleurs des mesures de lutte contre le changement climatique ou d'autres problèmes environnementaux et de promouvoir d'autres possibilités d'emploi ainsi que la protection des revenus des travailleurs déplacés ;
- Investir dans des secteurs clés comme le transport, le logement, les services sociaux, de santé, de garde et de soins, ainsi que dans les services « d'économies d'énergie » qui fournissent des conseils et des investissements pour réduire la consommation d'énergie, et s'assurer que les emplois créés soient des emplois de qualité ;
- Créer un cadre européen d'ici à 2011 qui garantisse l'adaptation des programmes d'enseignement aux défis sociaux et environnementaux actuels ; ce cadre doit pouvoir garantir une formation à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables à l'ensemble de la chaîne des producteurs, fournisseurs et installateurs ;
- Promouvoir des emplois de qualité et encourager les entreprises durables par l'intermédiaire de marchés publics qui récompensent les sociétés qui soutiennent les politiques sociale, environnementale et du travail de qualité

E. Assumer la responsabilité de l'UE dans le monde

La justice et le développement économique et social à l'échelle mondiale se situent actuellement à un moment critique. Il est nécessaire que l'Union européenne mène une action décisive pour faire face aux problèmes fondamentaux posés par un développement mondial qui n'est ni juste ni viable, et pour garantir une approche européenne cohérente pour adopter une stratégie équitable face à la mondialisation.



12. Réformer la gouvernance économique et financière mondiale

Pourquoi ?

Les politiques et institutions économiques et financières ont géré un système économique qui a privilégié une forte croissance, essentiellement favorable aux entreprises et aux personnes les plus riches, au lieu de mener le monde vers une prospérité partagée et durable. Ce modèle économique a contribué à accroître la pauvreté et les inégalités, le manque de travail décent, le déséquilibre mondial et à provoquer une catastrophe environnementale et ce, bien avant la crise économique actuelle.

Comment ?

- Réformer l'architecture économique et financière mondiale pour permettre aux pays en développement de conserver des ressources domestiques qui leur sont nécessaires, mais qui maintenant s'écoulent vers les pays du Nord, en tant que des flux financiers illicites.
- Contribuer au développement continu d'une conception mondiale de la gestion financière, si possible au niveau des Nations unies, en tenant compte des recommandations de la Commission Stiglitz, selon lesquelles il est souhaitable de mettre en place des mécanismes de gouvernance financière mondiale démocratiques qui placent les intérêts des personnes avant ceux du marché ;
- Procéder à une réforme fondamentale de la gouvernance des institutions financières internationales et de l'OMC afin de garantir une véritable démocratisation, une transparence complète de ces institutions et le respect des principes fondamentaux des droits humains, y compris l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'environnement et des normes internationales du travail ; attribuer un rôle prédominant et des moyens financiers adaptés aux Nations unies et à l'Organisation internationale du travail ;
- Prendre des engagements en vue de réformer le système fiscal international afin de supprimer les paradis fiscaux ; assurer la gestion des places financières en adoptant des mécanismes satisfaisants et transparents d'échanges d'informations automatiques, à la demande et spontanés au plan européen ;
- Mettre en place une régulation stricte sur la divulgation d'informations et adopter de nouvelles normes comptables pour mettre fin à la concurrence fiscale ; contraindre les multinationales européennes à rendre compte de l'ensemble de leurs transactions sur une base nationale afin de révéler les profits, pertes et impôts payés dans chaque pays où elles opèrent, sans exception de juridiction ;
- Promouvoir une taxe de type Tobin pour les transactions financières afin de mettre un frein à la spéculation excessive et encourager l'investissement à plus long terme ;



spring alliance

bien qu'il soit souhaitable d'adopter cette taxe à l'échelle mondiale, elle peut être appliquée unilatéralement au plan européen.

13. Assurer la cohérence des politiques pour atteindre les objectifs de développement

Pourquoi ?

Le commerce, l'agriculture, la pêche, l'environnement et de nombreuses autres politiques européennes ont des répercussions¹⁵ sur les pays en développement. Mais elles n'ont pas contribué suffisamment et directement¹⁶ à l'éradication de la pauvreté et au développement durable dans l'Union européenne et le monde. Le développement durable est impossible lorsqu'une partie importante de la population mondiale n'a pas droit au développement. Les politiques incompatibles avec les objectifs de développement sont par ailleurs coûteuses et peuvent occulter les fonds alloués à l'aide au développement.

Comment ?

- Adopter une nouvelle politique commerciale fondée sur des études indépendantes et la consultation de l'ensemble des parties prenantes afin d'évaluer les conséquences réelles des pratiques commerciales sur l'économie, la pauvreté, le genre, les droits humains et l'environnement dans l'UE et à l'échelle mondiale ;
- Négocier des accords commerciaux et d'investissement qui respectent la souveraineté et les politiques économique et de cohésion sociale des pays en développement (y compris leur droit à imposer des prélèvements et taxes aux multinationales) et renoncer à l'ensemble des demandes unilatérales relatives aux dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) ; exiger des multinationales basées dans l'UE qu'elles appliquent les régulations sociales et environnementales de leur pays d'origine dans les pays en développement où elles opèrent et remettre en cause la stratégie actuelle « Une Europe compétitive dans une économie mondialisée » ;
- Appliquer le principe de la responsabilité des entreprises en y affectant les ressources nécessaires et clarifier les rôles et responsabilités des institutions européennes et des États membres en la matière; mettre en place un système de rapport obligatoire et de règles contraignantes en matière sociale et environnementale afin de garantir la transparence du lobbying d'ici à 2014 ; donner une orientation claire à l'application de la responsabilité directe des sociétés mère des irrégularités commises par leurs filiales, exiger des sociétés européennes qu'elles exercent leur devoir de diligence dans leur sphère d'influence et garantir à long terme le libre accès à la justice aux victimes de pratiques peu scrupuleuses de certaines entreprises ; inclure dans la responsabilité des entreprises l'exigence du respect des normes européennes en matière de pratiques sociales et environnementales dans les pays en développement;
- Conclure des accords de partenariat de pêche avec les collectivités de pêche qui ne prévoient pas d'accès aux zones de pêche, afin de mettre un terme au pillage de ces lieux de pêche dans les zones économiques exclusives des pays tiers ; garantir que le poisson importé de pays tiers réponde aux mêmes normes de durabilité imposées par l'UE à ses propres producteurs ;
- Réformer les politiques agricoles intérieures et extérieures afin qu'elles respectent le droit des pays en développement à protéger leurs propres marchés agricoles et leur sécurité alimentaire; réformer la politique agricole commune (PAC) pour

15 Commission européenne, 2007.

16 Projet Cohérence de l'UE / Aprovev.



spring alliance

mettre un terme au dumping des produits agricoles et des modèles agricoles axés sur l'exportation ; renoncer aux objectifs relatifs aux biocarburants qui entraînent une surexploitation de terres qui suffisent à peine à la production agricole.

14. Accroître et améliorer le financement de l'aide au développement

Pourquoi ?

L'Union européenne est de loin le premier fournisseur d'aide au développement¹⁷ et assume à ce titre une responsabilité majeure dans la lutte contre la pauvreté dans le monde. L'UE s'est clairement engagée¹⁸ à accroître et à améliorer l'aide au développement, mais n'y est pas encore complètement parvenue. Cette aide est plus importante que jamais, la crise financière ayant réduit les autres sources de revenus des pays en développement¹⁹, comme les flux de capitaux privés, les transferts en provenance de l'étranger et les recettes d'exportation. Le respect des droits humains joue également un rôle prépondérant dans l'éradication de la pauvreté.

Comment ?

- Affecter au moins 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement (APD) avant 2015 et établir des calendriers annuels contraignants pour atteindre cet objectif ; consacrer au moins 20 % de l'ensemble de l'intervention communautaire aux services sociaux essentiels, tels que la santé et l'enseignement, comme l'a demandé à plusieurs reprises le Parlement européen;
- Annuler la dette illégitime des pays en développement;
- Éliminer progressivement l'ensemble des conditionnalités relatives à la politique économique ou commerciale liées à l'aide au développement et aux prêts de développement;
- Rendre compte annuellement des progrès accomplis dans le cadre de l'application de la Déclaration de Paris et des engagements du Programme d'action d'Accra pour améliorer la qualité de l'aide au développement;
- Présenter un plan d'action sur l'égalité homme femme et l'émancipation des femmes dans les affaires extérieures d'ici à 2010 suite à la mise en œuvre d'un processus inclusif caractérisé par un dialogue politique permanent et structuré avec l'ensemble des parties prenantes;
- Promouvoir une conception des politiques de développement fondée sur les droits humains, afin que les ressources ne soient pas utilisées à simplement traiter les symptômes, mais aussi les causes profondes de la pauvreté.

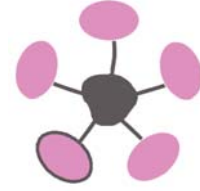
17 Commission européenne, avril 2009.

18 Consensus européen pour le développement, avril 2009.

19 Banque mondiale, 2009.

F. Renforcer la démocratie

Dans un système démocratique, la méthode utilisée pour parvenir à une décision est aussi importante que le résultat obtenu. Les décisions devraient être prises pour le peuple, par le peuple et avec le peuple. L'UE doit encore faire la preuve que ce principe est appliqué au plan européen. Elle doit faire progresser sa gouvernance démocratique, assumer sa responsabilité envers les citoyens, améliorer la participation au processus décisionnel, promouvoir le dialogue avec les citoyens européens, la société civile et les syndicats et renforcer la gouvernance de ses stratégies.



15. Promouvoir le dialogue avec les citoyens européens, les syndicats et la société civile

Pourquoi ?

95 % des Européens participent à des organisations bénévoles et/ou informelles²⁰. À une époque où un nombre croissant de citoyens n'éprouve pas le sentiment de participer à la politique européenne, comme l'a démontré le taux de participation de 40 % aux dernières élections européennes, ces organisations sont un atout certain permettant d'assurer que les personnes participent activement à construire leur société.

L'UE reconnaît l'utilité de ces organisations dans le Traité de Lisbonne, qui définit la démocratie participative comme un principe démocratique fondamental de l'UE et prévoit des modes d'organisation du dialogue avec « les associations représentatives et la société civile ».

Comment ?

- Adopter un règlement européen sur la mise en œuvre du droit de pétition et des dispositions relatives au dialogue civil, indépendamment de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne;
- Établir des lignes directrices concrètes pour le dialogue civil et réviser les normes minimales de consultation afin de porter la durée des consultations et du dialogue à 16 semaines et de permettre un retour de l'information;
- Nommer au Conseil et pour chaque présidence de l'UE un haut fonctionnaire chargé de la collaboration avec la société civile au cours de la préparation, de la mise en œuvre et du suivi de chaque présidence;
- Définir des normes minimales intersectorielles de financement des organisations de la société civile;
- Renforcer le dialogue social et les accords collectifs en partant du dialogue au sein des entreprises jusqu'au niveau européen.

20 Enquête sur la qualité de vie, Eurofound, 2006.

16. Améliorer l'accès des citoyens aux décisions et améliorer les mécanismes de contrôle et de suivi

Pourquoi ?

La transparence et l'accessibilité du public sont des principes fondamentaux de la démocratie, qui permettent aux citoyens de comprendre quelles sont les décisions et qui les prend en leur nom. Le débat démocratique implique un accès public à l'information et aux documents en différentes langues. Les pouvoirs publics sont tenus de divulguer les informations nécessaires à la participation à la prise de décision.

Comment ?

- Faire en sorte que la consultation des parties prenantes et les débats soient publics et transparents;
- Limiter au minimum le recours aux exceptions prévues par le règlement sur l'accès aux documents;
- Garantir la transparence des groupes de travail préparatoires aux réunions du Conseil et de la Commission;
- Créer un registre obligatoire des organisations de défense d'intérêts pour l'ensemble des institutions européennes.

I7. Renforcer le volet gouvernance des stratégies européennes

Pourquoi ?

Basées sur des engagements volontaires des États membres, les stratégies comme « Croissance et emplois », le « processus de Bologne » ou la méthode ouverte de coordination sont les instruments européens les plus aptes à faire progresser les objectifs communautaires dans des domaines où l'Union n'exerce que des compétences limitées, comme l'économie, l'emploi, l'enseignement, la protection sociale et l'inclusion sociale. S'ils ne doivent être utilisés que dans des domaines où la législation communautaire est impossible, ces « instruments doux » requièrent néanmoins un soutien politique, une visibilité au plan national et la participation active des partenaires sociaux et des organisations de la société civile pour atteindre leurs objectifs.

Comment ?

- Mettre en place un mécanisme régulier d'informations de rapport du Parlement européen et de compte rendu des discussions et rapports des parlements nationaux afin de garantir l'influence des représentants élus par les citoyens sur les stratégies européennes et leur mise en œuvre;
- Établir avec les partenaires sociaux et les organisations de la société civile des principes, lignes directrices sur les moyens de renforcer la gestion des stratégies européennes et de promouvoir une participation plus efficace des partenaires sociaux et des acteurs de la société civile.